Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_044-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-044
Rapporteur : Christine MÉTOIS – LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION - OCTROI D'UNE INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE

La campagne de recensement de la population s'est tenue sur notre territoire entre le 15 janvier et le 14 février, date à laquelle elle aurait du s'achever.

Toutefois, face aux aléas rencontrés (arrêts de travail de trois agents et réticences de certains administrés), l'INSEE a autorisé, à la demande de la commune, une prolongation de six jours de la période de recensement. La clôture de l'enquête a ainsi été reportée du 14 au 21 février 2026.

Pour optimiser le taux de réponse des Trégueusiens, huit agents recenseurs ont été mobilisés sur cette période complémentaire. En contrepartie de ce surcroît de travail, il est proposé d'octroyer à chaque agent une prime exceptionnelle de 80,00 €.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu l'avis favorable de la commission RH du 24 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_044-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE l'octroi d'une prime de collecte exceptionnelle de 80,00 € pour les agents recenseurs ayant poursuivi les opérations du recensement de la population entre le 15 et le 21 février 2026.**
- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine